

Service de la Protection Animale, Végétale et
Environnementale
61 avenue de Grammont BP 12023
Cedex 01
37020 Tours

Tours, le 24/01/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 17/10/2023

Contexte et constats

Publié sur 

SCEA DOMAINE DE LA CROIX MORIN

La Croix Morin
37120 COURCOUÉ

Références : RI2023MED0053700361YD
Code AIOT : 0053700361

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 17/10/2023 dans l'établissement SCEA DOMAINE DE LA CROIX MORIN implanté La Croix Morin 37120 COURCOUÉ. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Recontrôle suite à mise en demeure de réduire l'effectif au seuil autorisé.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA DOMAINE DE LA CROIX MORIN
- La Croix Morin 37120 COURCOUÉ
- Code AIOT : 0053700361
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Exploitation laitière au régime de l'autorisation ICPE pour un effectif de 350 vaches laitières

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Mise en Demeure	Arrêté Préfectoral du 18/07/2023, article 1	Levée de mise en demeure

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'effectif est revenu sous le seuil autorisé de 350 vaches laitières.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Mise en Demeure

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 18/07/2023, article 1
Thème(s) : Élevage, Effectif
Prescription contrôlée : La SCEA DOMAINE DE LA CROIX MORIN exploitant une installation d'élevage de 550 vaches laitières au lieu-dit Beaumène à COURCOUE (37 120) est mise en demeure de régulariser sa situation administrative en cessant ses activités d'élevage de 550 vaches laitières et en procédant à la réduction de son effectif à 350 vaches laitières.
Constats : Effectif de 347 vaches laitières à la traite et tarées
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Levée de mise en demeure